CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON

1. IMPLANTATION

Date : **Dimanche 03 Mai 2026**

Départ : **AMBES (33) – rue Louis LACHENAL**

Arrivée : **AMBES (33) – rue Ernest BONNET**

Horaire : **09h30**

2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes **licenciés Compétition FFA** :

- Ayant réussi les minima dans les marathons inscrits au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulés entre le lundi 10 mars 2025 et le dimanche 12 avril 2026, à l'exclusion de l'épreuve des Championnats de France 2024-25 (Marathon du Golfe de Saint-Tropez, 30 mars 2025)**,
- Ayant réussi, entre le lundi 10 mars 2025 et le dimanche 12 avril 2026, les minima requis dans les marathons européens labellisés World Athletics ainsi que, sur la même période, sur les marathons de NEW YORK et CHICAGO.

La liste des athlètes qualifiables sera mise en ligne sur athle.fr au plus tard à partir du 6 novembre 2025. Elle sera régulièrement actualisée en fonction des compétitions enregistrées et validées.

ATTENTION : ces Championnats de France de Marathon ne seront pas qualificatifs pour les Championnats de France suivants.

3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de **100 €**) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des Compétitions 2025. La demande est à transmettre à la **FFA/CNR avant le dimanche 19 avril 2026 dernier délai**.

Pour les athlètes ayant réalisé les minimas sur des marathons étrangers labellisés World Athletics et ne figurant pas dans la liste précédente, la demande de qualification exceptionnelle (gratuite) sera étudiée au cas par cas.

4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet (www.athle.fr) **à partir du 6 novembre 2025 et jusqu'au 19 avril 2026, à 23h59.**

Attention, passé ce délai, seuls seront acceptés les engagements sur place moyennant une pénalité de 50 €.

5. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module de désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse france.marathon@athle.fr **au plus tard une semaine avant l'épreuve**.

Le désengagement de dernière minute doit être **adressé à la CNR** et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit dimanche 10 mai 2026 à 23 heures 59.

Attention, passé ce délai, une pénalité de 100 euros sera appliquée.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

Sur le village Marathon – Rue Montesquieu (Place du Marché) – 33004 AMBES

Le vendredi 1er Mai : de 14h à 19h

Le samedi 2 Mai : de 10h à 19h

Aucun retrait de dossard ne sera possible le dimanche matin.

Tout dossard ne peut être retiré que par son titulaire.

7. RENSEIGNEMENTS

Sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.fr

Sur le site internet de l'Organisateur : www.marathondesdeuxrives.com